

Chapitre 2

L'immigrant marron

Les lendemains de l'abolition de l'esclavage sont, pour la majorité des Cayennais, comme des jours nouveaux. Le décret abolissant l'esclavage a doté les anciens esclaves du statut de citoyens français. Les «nouveaux citoyens», comme on les désignent, ont maintenant un prénom et un patronyme auquel d'ailleurs ils ont parfois du mal à s'habituer. C'est le signe le plus remarquable du changement de société. On n'est plus astreint à trimer sous la menace d'un fouet. On travaille tranquillement sur son abattis ou à la ville. Même la nature de la criminalité a changé. Il n'est plus question d'attentats de «nègres» sur les habitations, mais de délits sans grande gravité qui laissent à la vie cayennaise une quiétude propre aux pays sans histoire.

Lorsqu'au début de l'année 1860 la rumeur se répand que des cambriolages ont été commis et que des femmes ont été attaquées et violées, l'atmosphère se transforme. Seules les femmes les plus fortes ont porté plainte, la plupart des victimes se sont tuées pour ne pas ajouter à leur souffrance la honte que ne manquerait pas de susciter chez elles le regard des autres, même empreint d'incrédulité et de commisération.

L'inquiétude est d'autant plus grande qu'aucune information sur le ou les auteurs de ces agressions ne circule.

La peur commence à gagner l'Île de Cayenne à la suite de l'agression de l'immigrant africain Mouendja, dans la nuit du 21 juin 1860, sur l'habitation Beauregard à Rémire. Cette nuit-là, vers deux heures, Pierre Bouché, propriétaire de l'habitation, est réveillé par les cris de son engagé africain qu'il découvre couvert de sang. Originaire du Gabon, Mouendja (qui a débarqué à Cayenne en juin 1859 à l'âge de 24 ans) a contracté un engagement de 10 ans sur l'habitation. Il est sérieusement blessé à la tête et aux mains, mais ses jours ne sont pas en danger. Il raconte qu'il a été frappé par un autre immigrant africain étranger à l'habitation, venu lui voler des bananes et du poisson. Il l'a poursuivi et a voulu l'arrêter et c'est alors qu'il a reçu plusieurs coups de sabre d'abattis. L'agresseur s'est enfui en abandonnant son parasol.

En fait l'agresseur n'est pas un inconnu. Mouendja et Guingué, autre engagé originaire du Gabon, le connaissent sous le nom de Mahouery. D'après les témoignages de ces hommes, Mahouery vit dans les bois de Montjoly avec une femme appelée M'Boyo. Mahouery a même cherché à faire de Guingué son complice dans le projet d'assassinat de Bouché, l'engagiste de celui-ci. Le refus de Guingué lui a valu un coup de sabre sur la main gauche. Mouendja et Guingué décrivent leur agresseur comme un homme aux épaules larges, de petite taille, très robuste, qui a les incisives aiguisées en pointe. Ils précisent bien que Mahouery n'appartient pas à la même «nation» qu'eux.

L'enquête de la gendarmerie impériale (l'affaire se déroule sous le Second Empire) s'oriente donc vers la

recherche de ce Mahouery. Mais les registres matricules du Commissariat Spécial de l'Immigration demeurent obstinément muets sur ce personnage et sur sa compagne M'Boyo. Rien dans les documents de l'administration coloniale ne permettent d'en savoir plus sur celui qui se cache sous le pseudonyme de Mahouery.

Ce fut le surveillant rural François Haasse qui identifia formellement le mystérieux Mahouery. Son témoignage fut sans ambiguïté : il reconnut parfaitement le Rongou nommé D'Chimbo qui venait d'être arrêté, comme l'agresseur de Mouendja et de Guingué. La veille de l'agression sur l'habitation Beauregard, il l'avait rencontré sur la route à environ cent mètres de celle-ci. L'homme en question était alors vêtu d'une chemise de laine, ouverte sur le torse, et d'un pantalon bleu. Il était coiffé d'un chapeau de paille, il portait à la taille un couteau à gaine attaché à un ceinturon, son armement était complété par un sabre et un parapluie était accroché à son bras. Haasse avait tenté d'arrêter celui qu'il considérait comme un «immigrant marron». La réglementation de l'immigration lui donnait le droit de le reconduire chez l'engagiste qu'il prétendait avoir. Mais l'homme avait prestement pris la fuite et, en entendant le coup de fusil tiré en l'air par le surveillant rural, il avait redoublé de vitesse en bondissant à une hauteur qui avait laissé Haasse pantois. Le parasol qu'avait le fugitif ce jour-là, et qui avait été retrouvé sur l'habitation Beauregard la nuit de l'attentat contre Mouendja, fut l'un des éléments qui permit à Haasse de reconnaître D'Chimbo. Le témoignage du surveillant rural fut confirmé par Mouendja qui, lors de la confrontation en présence du juge d'instruction Frédéric Besse, reconnut son agresseur. Guingué fit de

même. D'Chimbo nia farouchement toutes les accusations formulées contre lui : «Il ment. Ce n'est pas moi» répétait inlassablement D'Chimbo.⁴

Je l'ai déjà souligné, on sait peu de chose sur la vie de l'homme qui sema la terreur dans l'Ile de Cayenne pendant près d'un an et demi. Selon Guingué qui vécut quelque temps dans les bois avec D'Chimbo, la compagne de celui-ci, M'Boyo, disparut sans laisser de trace. Guingué pensait qu'elle avait dû mourir dans les bois, sans que D'Chimbo y fût pour quelque chose. Après son arrivée à Cayenne, en septembre 1858, il fut conduit sur l'Approuague pour occuper l'emploi d'ouvrier agricole à la Compagnie Aurifère et Agricole qui y exploitait les premiers gisements d'or découverts en Guyane. Là, il semble avoir eu des démêlés avec le directeur de la Compagnie, le colonel Charrière. Arrêté sur les placers de l'Approuague, il parvint à fausser compagnie à ses geôliers. Repris, il fut transféré à Cayenne pour y être jugé. La chambre correctionnelle de la Cour Impériale de Cayenne le condamna en effet, le 10 décembre 1859, à trois mois de prison et à cinq années de surveillance de la Haute Police pour coups et blessures, vol et vagabondage. D'Chimbo voua une haine farouche à Charrière et il s'était juré de lui régler son compte si jamais il le rencontrait. Le 28 janvier 1860, il réussit à nouveau à s'évader, cette fois, de la geôle de Cayenne et il se réfugia dans la forêt qui s'étendait au sud de la ville. Il y vécut pendant dix-sept mois de chasse et de cueillette qu'il agrémentait de temps en temps du fruit de ses vols sur les habitations voisines de son campement. En effet, comme les marons de l'ère esclavagiste, il aménagea dans les bois de Rémire des campements mobiles équipés chacun d'un carbet qu'il abandonnait à la moindre alerte, pour le reconstruire dans des lieux plus sûrs.